MANTES - LA - JOLIE

DIRE CE QUE L'ON FAIT ET FAIRE CE QUE L'ON DIT



LETTRE D'INFORMATIONS MUNICIPALES NUMÉRO 129 -JUILLET ET AOÛT 2019

BONNES VACANCES À TOUTES ET TOUS LES MANTAIS

COURRIER.

Marc Jammet PCF Mantes-la-Jolie BP 71524 78205 Mantes-la-Jolie.

E-MAIL

marc.jammet@wanadoo.fr

BLOG

http://www.marc.jammet.fr

FACEBOOK

Facebook.com/marc.jammet.7

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 septembre 2019 à 20h30

Avec les communistes de Mantes-la-Jolie, nous finançons seuls notre activité et l'information que je diffuse.

Si vous estimez que la démocratie passe par le devoir pour les élus de rendre des comptes aux citoyens, vous pouvez nous aider en nous adressant une contribution financière (à envoyer à Marc Jammet, PCF Mantes-la-Jolie, BP 71524, 78205 Mantes-la-Jolie).



Bonnes vacances. Cela devient malheureusement une formule creuse chaque année.

A tel point que seuls 60% des Français peuvent actuellement oublier leurs soucis quotidiens en partant en vacances.

Combien y'a-t-il de familles dans ce cas à Mantes-la-Jolie (43% des habitants en dessous du seuil de pauvreté)?

Bien entendu, la municipalité ne peut pas et ne pourra pas répondre à tous les problèmes.

Mais quand on voit ce qu'elle dépense à coup de millions d'euros en faveur des promoteurs immobiliers ou des emprunts spéculatifs qu'elle a contractés (12 millions d'euros), on se dit qu'elle pourrait faire autrement.

Or, non seulement, le nombre de séjours de vacances financés partiellement est largement insuffisant (à peine une centaine pour une population de 45.000 habitants) *mais elle vient de décider d'augmenter le tarif des crèches municipales* pour tous les Mantais!

Bien à vous,

Marc Jammet Conseiller municipal de Mantes-la-Jolie

Résidence des rues de la Croix-Ferrée et des Carrières :

NON A L'EPURATION SOCIALE

propos de La Résidence de la Croix-Ferrée, le maire est revenu sur ses récents engagements publics. Il s'entête, avec une « charte » non conforme à la loi, à vouloir en vouloir en chasser les 800 locataires actuels. Il précise même maintenant que *les loyers après une réhabilitation augmenterait d'environ 40%*. Un



nouveau loyer que beaucoup seraient incapables de payer. D'où la volonté du maire sans-doute de les faire partir avant pour d'éviter des problèmes.

Mais les locataires résistent: ils entendent bien ne pas signer n'importe quoi et discuter du contenu de la réhabilitation en cours.

Pour ma part, j'estime scandaleux de tenter d'accabler des locataires au lieu de les aider. Un élu ça doit servir tous les Mantais, qu'ils soient aisés ou non.

Mais les locataires ne le laisseront pas faire et ils ont mon soutien.

et aussi 🗝

CITÉ ÉDUCATIVE. UN ARRIÈRE-GOÛT DE BLANQUER.

ors du Conseil municipal du 1° juillet, j'ai été le seul élu à voter CONTRE la demande de la droite que la Ville soit labellisée « cité éducative ».

Cette demande porte en effet un arrière goût de la loi Blanquer contre laquelle les parents d'élèves et les enseignants se sont opposés à Mantes-la-Jolie.

C'est ouvrir la voie à la « territorialisation » (les écoles du territoire passeraient sous l'autorité des principaux de collège, éloignant les parents des directeurs d'écoles appelés à disparaître).

Et c'est aussi surtout financer l'école privée sur la Ville au même niveau que l'école publique.

L'école La Boussole à Mantes-la-Jolie (Espérance Banlieue) ne s'en cache derrière pas: elle revendique d'être financée par la Ville au même niveau que le public.

Ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'elle est déjà financée par des entreprises.

Ces dernières, par le biais du mécénat, assurent déjà 30% du budget de ces écoles privées. En échange, elles profitent d'une exonération d'impôts de 60%, c'est-à-dire une partie de leurs impôts qui ne va pas au budget de l'Education nationale. Et elles en veulent plus: 80% de leur budget de fonctionnement.

En clair, cela conduirait les entreprises à choisir le type d'école (privée ou publique) qu'elles veulent financer! c'est inacceptable!

CRÈCHES PRIVÉES: UNE AUGMENTATION DE LA PARTICIPA-TION DES FAMILLES JUSQU'EN 2022.

C'est ce qu'a encore voté la droite lors du Conseil municipal du 1° janvier. Ainsi la participation des familles va augmenter de 0,8 % en 2019, 2020, 2021 et 2022. « Le plafond » de ressources (c'est le seuil au-delà duquel la participation financière ne bouge plus) va lui aussi être augmenté et passera de 4.874 euros à 6.000 euros (25% d'augmentation).

C'est une augmentation que beaucoup de familles mantaises ne pourront supporter et qui fera reculer la fréquentation de nos crèches.

J'ai également voté contre cette délibération.



Marché du Val-Fourré. 2 millions d'euros détournés mais les questions restent posées.

Le Maire s'est contenté de suspendre les placiers et un ex-fonctionnaire dès leur incarcération (ils avaient été arrêtés pendant un marché en possession d'argent liquide dont ils n'ont pu justifier la présence.

Pourquoi le maire ne s'est-il toujours pas porté partie civile au nom de la Municipalité (ce qui lui permettrait d'avoir accès à ce dossier?

Comment l'ex-fonctionnaire incarcéré a-t -il pu bénéficier de plus de **100 jours de congés payés** (quatre fois plus que la norme à la Mairie) ?

Référendum pour ou contre la privatisation d'Aéroport de Paris (ADP).

248 parlementaires de tous horizons politiques (PCF, FI, PS, LR) se sont prononcés pour qu'une procédure référendaire soit engagée. Il faut maintenant que 4,7 millions de citoyens réclament ce référendum officiellement d'ici à mars 2020. Pour cela un lien officiel a été mis en place par le gouvernement (https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1) et pour celles et ceux qui ne disposent pas d'Internet une mairie a été désignée pour chaque canton pour recueillir les soutiens-papier des citoyens.

Dans notre canton, c'est la mairie de Mantes-la-Jolie qui a été désignée. Je viens d'écrire au maire de Mantes-la-Jolie pour qu'il se conforme à la loi.